



Départ anticipé pour raison personnelle

Par **liotta**, le **16/01/2022** à **18:50**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir quelques renseignements sur la retraite et ses modalités.

Je suis ancien militaire de l'armée de terre ayant effectué 22 années de carrières et j'ai intégré la Fonction Publique d'Etat dans le domaine pénitentiaire depuis 2015.

Je suis née en 1975, j'ai 46 ans et je voudrais savoir si je peux demander à partir de d'Administration Pénitentiaire à tout moment ainsi bénéficier au cumul de pension dès mon départ ? Je suis titulaire dans cette administration.

Mes questions sont les suivantes :

Comment dois-je procéder afin de faire valoir mes droits ?

Dois-je prendre contact avec mon employeur ?

A partir de quand puis-je demander mon départ ?

Quelle pénalité aurais-je sur ma carrière ?

En vous remerciant.